



Département du Pas de Calais
Commune de Fouquereuil

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

24 MARS 2026

ID : 062-216203497-20260323-2026017-AR



ARRETE DU MAIRE

n°2026-017 (1/3)

Objet : Délégation de fonctions aux adjoints et conseillers municipaux.

Le Maire de la commune de FOUQUEREUIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à plusieurs adjoints, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, ou dès lors qu'ils sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal :

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 Mars 2026 fixant à 5 (cinq) - le nombre d'adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 20 Mars 2026,

ARRETE

Article 1er : Pour permettre la bonne administration communale, il est donné délégation à compter du 20/03/2026 à :

- **Madame Séverine VERPRAET, 1^{er} Adjoint au Maire** dans les domaines suivants :

Les finances communales ainsi que la prospective et assurera les missions afférentes. Elle anime le comité du développement et de la vie économique du village composé de plusieurs élus. Délégation permanente est donnée à Mme Séverine VERPRAET 1^{ère} Adjointe, à l'effet de signer tous les documents relatifs aux délégations précitées (titre de recettes, mandats de paiement).

En cas d'absence, d'empêchement ou de vacance temporaire du Maire, délégation est donnée à Mme Séverine VERPRAET de signer tous les actes administratifs, arrêtés, courriers et documents relevant des attributions du Maire et de prendre toute décision urgente nécessaire à la gestion des affaires communales.

- **Monsieur Guy BILLET, 2^{ème} Adjoint au Maire** dans les domaines suivants :

Développement durable à l'environnement et relation vie scolaire et assurera les missions afférentes. Il anime le comité amélioration cadre de vie dans le cadre de l'environnement et de la biodiversité composé de plusieurs élus. Il assure le suivi et la gestion des affaires relatives au groupe scolaire communal (école maternelle et école élémentaire). Délégation permanente est donnée à Monsieur Guy BILLET 2^{ème} adjoint, à l'effet à signer tous les documents relatifs aux délégations précitées en l'absence du maire.

- **Madame Isabelle LEFEBVRE HEROT, 3^{ème} Adjoint au Maire**, dans les domaines suivants :

L'organisation des festivités et animations à caractère sportif, loisirs, culturelles, de manifestations ponctuelles en collaboration avec l'ensemble des associations de Fouquereuil, (association Sport Loisir Détente, associations sportives ou culturelles) et assurera toutes les fonctions et missions afférentes. Elle anime le comité festivités, animations et cérémonie composé de plusieurs élus.

Délégation permanente est donnée à Madame Isabelle LEFEBVRE HEROT 3^{ème} adjointe, à l'effet à signer tous les documents relatifs aux délégations précitées en l'absence du maire.

n°2026-017 (2/3)

- **Monsieur Francis CLARYSSE, 4^{ème} Adjointe au Maire** dans les domaines suivants :

La gestion des travaux neufs ainsi que la maintenance des bâtiments et des espaces verts. Le respect des contrôles règlementaires des bâtiments, espaces de jeux extérieurs. La gestion et la planification du planning du service technique communal ainsi que la gestion des ressources et moyens techniques. Le suivi de la réalisation des interventions techniques réalisées par les prestataires ou partenaires, SIVOM, CABBALR.

Délégation permanente est donnée à Monsieur Francis CLARYSSE 4^{ème} adjoint, à l'effet à signer tous les documents relatifs aux décisions précitées en l'absence du maire.

- **Madame Anne-Sylvie FLAMENT, 5^{ème} Adjoint au Maire** dans les domaines suivants :

L'état civil, l'aide sociale, la santé, l'animation du Centre communal d'actions sociales (CCAS) et la solidarité. Elle anime le comité de développement du CCAS en lien avec les différents partenaires (SIVOM-CABBALR) composé de plusieurs élus.

Délégation permanente est donnée à Madame Anne-Sylvie FLAMENT 5^{ème} adjointe, à l'effet à signer tous les documents relatifs aux décisions précitées en l'absence du maire.

- **Monsieur Jean-Paul LIAGRE, Conseillé municipal délégué** dans les domaines suivants,

L'organisation des cérémonies municipales, commémorations patriotiques et manifestations officielles, dans le respect du protocole républicain en incluant les réceptions de convivialités de clôture de ces événements et la mise à disposition des compositions florales ou tout autre logistique nécessaire au bon déroulement des cérémonies.

- **Madame Dany BILLET, Conseiller municipal délégué** dans les domaines suivants :

L'organisation et la mise en œuvre d'initiatives permettant de renforcer les échanges et les solidarités entre générations, notamment à travers l'organisation d'animations, de rencontres et de projets associant les habitants de tous âges. Elle apportera également son appui au développement et aux actions du Centre Communal d'Action Sociales (CCAS), en contribuant à l'identification des besoins des habitants et à la promotion d'actions favorisant la cohésion sociale et la solidarité au sein de la commune.

- **Monsieur Erwyn CARON, Conseiller municipal délégué** dans les domaines suivants :

Dans le domaine communication :

De contribuer à la mise en œuvre et le développement de la stratégie de communication de la commune. De veiller à la diffusion des informations claires et accessibles à l'ensemble des habitants en étant attentif aux enjeux liés à la fracture numérique.

Dans le domaine démocratie participative :

Développer une politique active en direction de la jeunesse visant à encourager leur expression, à renforcer leur esprit critique et à faire de la jeunesse un véritable acteur de la vie communale.


Contribuer à la création et à l'animation d'un Conseil municipal des jeunes (CMJ) en soutien du 2^{ème} adjoint Guy BILLET délégué à la relation vie scolaire, afin de sensibiliser les plus jeunes à la citoyenneté et à la vie démocratique locale.

Contribuer à la création, en lien avec le CMJ, à la mise en place d'un comité des sages composé d'aînés dans un objectifs de transmission de l'histoire locale, de conservation de la mémoire du village, de valorisation de son identité et de sa culture.

n°2026-017 (3/3)

Article 2 : Les intéressés sus nommés ont commencé effectivement à exercer ces fonctions déléguées dès l'installation du conseil municipal, de l'élection du maire et des adjoints le 20 Mars 2026.

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, et ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Béthune, ainsi qu'à Madame le comptable public de la Trésorerie de Béthune Municipale et Banlieue.

Fait à Fouquereuil le 23 Mars 2026
Le Maire

Fabrice PEREIRA

Le Maire :

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

* Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié aux intéressés le